



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

1. Engagements du CLIENT

Une structure locative (mobilhome, bungalow toilé, etc.) est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-louée. Toute personne non inscrite sur le contrat de location saisonnière sera considérée comme visiteur. Le CLIENT a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter pendant toute la durée de son séjour.

2. Gestion des arrivées et des départs

Les arrivées s'effectuent entre 16 h 00 et 18 h 00. En cas d'arrivée après 18 h 00, il est impératif de prévenir la réception du CAMPING. Les locations sont conservées durant 24 heures après la date prévue de l'arrivée du CLIENT. Passé ce délai, elles cessent d'être réservées et la totalité du coût du séjour sera retenue au CLIENT.

Les départs sont prévus entre 8 h 00 et 10 h 00 sur rendez-vous auprès de la réception du CAMPING.

3. Paiement de la location

La réservation ne devient effective qu'après la réception de l'acompte correspondant à 30 % du montant total du séjour. Le montant du séjour est intégralement payable au plus tard un mois avant la date d'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

4. Charges

Le prix du Séjour comprend les charges d'électricité, d'eau et de gaz. Les taxes de séjour sont en suppléments.

5. Inventaire

Le CAMPING doit fournir le logement conforme à l'état descriptif et en bon état d'hygiène et de propreté. Le CLIENT doit le rendre dans le même état. Chaque logement est équipé de vaisselle, mobilier intérieur et extérieur, literie à l'exception des draps et du linge de maison (en supplément). Il est convenu qu'un inventaire et un état des lieux (mobilier, matériel et ustensiles de cuisine) sont effectués avant l'entrée et au moment du départ du CLIENT. Le CLIENT devra signaler au CAMPING toute anomalie avant le lendemain matin de son arrivée.

6. Garantie

Deux dépôts de garanties sont prévus : un dépôt de garantie fixé à 60 € (pour les hébergements d'une et deux chambres) et un dépôt de garantie fixé à 100 € (pour les hébergements de trois chambres), qui est destiné à couvrir les dommages ou dégradations causés aux objets et lieux loués ainsi que les différentes charges et consommations éventuelles, et à couvrir les défauts de propreté ;

Ils sont versés à la remise des clés. Ils seront restitués en cas de départ aux heures ouvrables en fin de séjour, en cas de départ aux heures non ouvrables sous huitaine, sous déduction éventuelle du montant des détériorations évaluées à leur remplacement au prix du marché pour du matériel neuf. Si le montant des dégradations est supérieur au dépôt de garantie, le CLIENT sera redevable auprès du CAMPING du complément nécessaire au remplacement des différents matériaux endommagés.

7. Assurance

La responsabilité du BAILLEUR n'est pas engagée en cas de vol, perte, ou dommage de toute nature pendant la durée

du Séjour. Le CLIENT devra faire la preuve sur simple demande du CAMPING que son contrat multirisques habitation est à jour du paiement des cotisations et comporte une clause voyage villégiatures, couvrant les risques "incendie et dégâts des eaux", dont il pourrait se rendre responsable. Si tel n'est pas le cas, le CLIENT peut demander soit une extension à son assureur, soit une assurance spécifique pour la durée du séjour.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative du CLIENT, ce dernier restera redevable vis-à-vis du CAMPING : (1) d'un montant égal à 30% du coût intégral du séjour hors taxes de séjour, si le CLIENT annule plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ; (2) d'un montant égal au total du séjour hors taxes de séjour, si le CLIENT annule moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Ces conditions ne s'appliquent pas si le CLIENT a opté pour l'une des garanties suivantes proposées au moment de la réservation :

- Garantie séjour flexible : dans ce cas le CLIENT peut modifier ses dates de séjour jusqu'à 1 mois avant la date d'arrivée prévue. Son acompte est conservé et réutilisable si le nouveau séjour est reprogrammé dans un délai de 12 mois suivant la date de fin du séjour initial. Ces conditions s'appliquent sous réserve de disponibilité et sous réserve d'ajustement au tarif du nouveau séjour programmé. Le montant de cette garantie est indexé sur le coût du séjour, de l'ordre de 2% du coût total du séjour hors taxe supplémentaire et hors suppléments. Le CLIENT ne doit pas présenter de justificatif pour bénéficier de cette garantie.

- Garantie annulation : dans ce cas, le CLIENT a la possibilité de modifier sans justificatif et sans remboursement son séjour selon les mêmes conditions prévues par la "Garantie séjour flexible". Le CLIENT a également la possibilité, d'annuler son séjour jusqu'à 48 heures avant la date prévue d'arrivée uniquement sur présentation d'un justificatif (certificat médical, certificat de décès, certificat de l'employeur, etc.), avec la possibilité d'être intégralement remboursé ou de reporter son séjour. Le montant de cette garantie est indexé sur le coût du séjour, de l'ordre de 3,5% du coût total du séjour hors taxe supplémentaire et hors suppléments.